



**Mise en œuvre de la certification FSC®¹
PRIF du Maubué - Forêt régionale de Célie**

Surface totale : 108.58 ha

-

Surface retenue pour la certification : 108.58 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	108,58
4	-
5	-
6	-

Réseau de conservation	Surface (ha)
Surface totale d'îlot de vieux bois	0
Surface totale réseau de conservation	8,7 (soit 7,8 %)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
3. HVC retenues : mesures et suivis	9
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (108.58 ha) :	9
3.2. Synthèse des HVC :	11
4. Autres éléments	13
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	13
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	13
L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Célie et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.	
4.3. Réseau de conservation	13
4.4. Espèces invasives	14

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt régionale de Célie. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification². Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelles forestières, les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt régionale de Célie, le périmètre est l'ensemble des parcelles forestières du futur aménagement forestier dont la sortie est programmée pour 2019 et toute la forêt de Célie est incluse dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 1.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre fait l'inventaire sur la forêt, de l'ensemble des valeurs présentes ; valeurs qui pourront ou non être retenues dans le chapitre suivant comme **H**aute **V**aleur de **C**onservation.

Par ailleurs, aucun captage d'eau n'est présent sur la forêt de Célie, elle n'a pas de rôle de protection et ne présente pas d'éléments culturels particuliers.

Les seules valeurs qui seront détaillées ici sont donc les valeurs environnementales (de type 1 et 3).

La forêt régionale de Célie est une acquisition datant de 1999. Elle présente une grande variété de milieux, qui en l'état semblent banales. On notera tout de même la présence d'une bétulaie-chênaie oligotrophe à molinie sur la partie Sud-Ouest de la forêt (habitat relativement rare) et une vieille peupleraie sur la parcelle forestière n°2, permettant l'accueil de 4 espèces de pics. Par ailleurs, sa valeur écologique globale très forte, lui a été attribuée de par la présence de nombreux oiseaux, amphibiens et une flore non négligeables.

La forêt régionale de Célie est un site majeur d'un point de vue micro-régional.

HVC systématiques :

- **La ZNIEFF de type 1 : « Parc de Malnoue et bois de Célie » n° 77169002.**

La forêt de Célie est entièrement classée en ZNIEFF de type 1. Elle est donc **entièrement classée en HVC 1-3**. Si l'ensemble de la forêt est classé, ce rapport s'attache à préciser les différents éléments importants au sein de cette HVC ainsi que les mesures de gestion appropriées.

- Habitats déterminants de la ZNIEFF :
 - Eaux douces stagnantes. Code Corine 22
 - Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles. Code Corine 41.27
 - Hêtraies neutrophiles. Code Corine 41.13
 - Chênaies aquitanoligériennes sur podzols. Code Corine 41.54
 - Bois marécageux d'Aulnes. Code Corine 44.91 (Cet habitat n'est que très peu présent sur le site : <1% de la surface d'après l'étude Écosphère)
- Espèces déterminantes :

² Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE, 2018

Groupe	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire De l'espèce
Coléoptères	<i>Uloma culinaris</i> Linnaeus, 1758	-
Oiseaux	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois
Ptéridophytes	<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i> (Newman) Fraser-Jenk., 19	Dryoptéris écailléux, Dryoptéris de Borrer
	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons
	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyl., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides
	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages

Les 3 premières espèces seront abordées dans ce rapport dans les chapitre faune et flore.

En ce qui concerne le Polystic à aiguillon (données datant de 2001 et non observé lors des prospections de 2009) Ecosphère émet en 2010, l'hypothèse d'une potentielle confusion avec une autre espèce.

Quant à la fougère des marais et le polystic à frondes soyeuses, aucune donnée sur la forêt de Célie, nous émettons l'hypothèse que ces espèces se situent certes dans la ZNIEFF mais en dehors de la forêt de Célie notamment pour *P. setiferum* présent sur le bois de La Grange (Écosphère 2010).

HVC additionnelles

Habitats :

Les habitats patrimoniaux de la forêt régionale de Célie sont les suivants :

- **La chênaie-bétulaie oligotrophe à molinie (10%)**

Localisation : parcelle 13

Type de milieu : Habitat homogène (Taillis Sous Futaie) accueillant notamment *Peucedanum gallicum* (CBNBP-2001). Plus ou moins mésotrophe selon les secteurs (évolution vers la Chênaie sessiliflore)

- **L'Aulnaie-peupleraie à hautes herbes (20%)**

Localisation : nouvelle acquisition à l'est de l'étang et parcelle 12

Type de milieu : formation liée aux mares. Cortège floristique peu caractéristique, strate herbacée pauvre en espèce strictement hygrophile et souvent envahie par les nitrophiles (grande Ortie, grande Consoude, etc.)

- **La formation dense de grandes hélophytes (< 1%)**

Localisation : parcelle 2

Type de milieu : roselières à *Typha latifolia* et *Typha angustifolia* le long de l'étang et roselière plus dense et plus homogène à *T. angustifolia* et *Phragmites australis* au sud de l'étang.

Flore :

Notons que la plupart de ces espèces ont été observées en 2010 (Étude écosphère 2010) avec un effectif très faible (un seul individu pour certaines). Leur présence est donc à confirmer pour la plupart.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	COT. UICN IDF
Dryopteris écailléux	<i>Dryopteris affinis subsp. borrieri</i>	VU
Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis</i>	DD
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	LC
Lentille d'eau à plusieurs racines	<i>Spirodella polyrhiza</i>	-
Potamot luisant	<i>Potamogeton lucens</i>	LC
Eperviaire lisse	<i>Hieracium laevigatum</i>	LC
Potamot à feuille des Renouées	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	NT / VU
Petit salsifis	<i>Tragopogon pratensis subsp. minor</i>	LC

Cotation UICN IDF 2011 :

EN=En danger

VU=Vulnérable

LC=préoccupation mineure

CR= en danger critique d'extinction

NT=quasi menacée

DD=manque de données pour définir un statut.

Seul le Dryopteris écailléux à un indice de conservation UICN supérieur à vulnérable.

Faune :

✓ **AVIFAUNE :**

L'ensemble des données disponibles pour la forêt de Célie font ressortir les espèces suivantes (étude écosphère 2010, BIOTOPE 2017 et base CETTIA) :

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	COT. UICN IDF	DATE D'OBSERVATION
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	EN	2001
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	VU	2010
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale	VU	2001
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	2001
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	VU	2001
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	NT	2010
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	2001
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	NT	2001
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NT	2001
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	2017
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NT	2017
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	NT	2017

<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	2010
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	2017
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	2015
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	2017
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	LC	2010
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	2017
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	2010
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	2017
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	2016
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	2010
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	2016
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	2017
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	2017
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	2010
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	2010
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	2017
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	2017
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	2016
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	2017
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	2010
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	LC	2017
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	2017
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	2016
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	2018
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	2010
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	2017
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC	2010
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	2016
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	2017
<i>Picus viridis</i>	Pivert	LC	2018
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	2016
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	2010
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	2017
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	2016
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	2010
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	2016
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	2016

Cotation UICN IDF 2011 :

EN=En danger

VU=Vulnérable

LC=préoccupation mineure

CR= en danger critique d'extinction

NT=quasi menacée

Parmi les espèces citées ci-dessus, nous avons choisi de ne détailler que celles qui ont des enjeux forts ou très forts et qui ont été observées récemment. Cela permet d'établir la liste ci-dessous :

- **Bondrée apivore** (Enjeu Fort)

Localisation : l'ensemble de la forêt

Milieu : Rapace insectivore, la bondrée apivore privilégie les forêts matures (Futaies) pourvues d'un sous-bois clairsemé et de clairières, elle niche sur des sujets de 10 à 20 m de haut et s'alimente en milieux ouverts.

- ✓ **Entomofaune :**

L'ensemble des données disponibles pour la forêt de Célie font ressortir les espèces suivantes (étude écosphère 2010 et base CETTIA) :

GRUPE	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	DATE	ENJEU
COLÉOPTÈRE	-	<i>Platyrhinus latirostris</i>	2010	-
COLÉOPTÈRE	-	<i>Uloma culinaris</i>	2010	ZNIEFF-IDF
HYMENOPTÈRE	Frelon européen	<i>Vespa crabro</i>	2016	-
LÉPIDOPTÈRE	Petit Sylvain azuré	<i>Limenitis camilla</i>	2016	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Aurore (L')	<i>Anthocharis cardamines</i>	2016	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Boarmie crépusculaire (La)	<i>Ectropis crepuscularia</i>	2017	
LÉPIDOPTÈRE	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Gamma (Le), Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Tristan (Le)	<i>Aphantopus hyperantus</i>	2017	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>	2013	Faible
LÉPIDOPTÈRE	Petit Mars changeant (Le)	<i>Apatura ilia</i>	2017	modéré
LÉPIDOPTÈRE	Thécle du prunier	<i>Satyrium pruni</i>	2010	modéré
ODONATE	Agrion Jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	2017	Faible
ODONATE	Anax empereur (L')	<i>Anax imperator</i>	2017	Faible
ODONATE	Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	2017	Faible
ODONATE	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	2017	Faible
ODONATE	Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	2017	Faible
ODONATE	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	2017	Faible
ODONATE	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	2017	Faible
ODONATE	Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	2017	Faible
ODONATE	Sympétrum de fonscolombe	<i>Sumpetrum fonscolombii</i>	2010	modéré
ODONATE	Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>	2010	modéré
ORTHOPTÈRE	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	2010	Faible
ORTHOPTÈRE	Oecanthus pellucens	<i>Grillon d'italie</i>	2010	Faible
ORTHOPTÈRE	Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	2010	Faible
TRICOPTÈRE	-	<i>Glyptotaelius pellucidus</i>	2017	-

Très peu de données entomologiques sur la forêt de Célie. Parmi les espèces citées ci-dessus, peu d'espèces possèdent un enjeu autre que faible.

Cependant, une espèce présente et vu en 2010 sur la forêt de Célie est déterminante ZNIEFF de la région Île-de-France, *Uloma culinaris*, un petit coléoptère (12-15mm) saproxylique, détritiphage, dans le bois pourri de feuillus, considéré comme assez rare en France et rare en Ile-de-France. Le maintien de son habitat permettra à l'espèce d'être pérenne sur la forêt de Célie.

✓ Amphibiens :

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ENJEU
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	Assez fort
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	Assez fort
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Modéré
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Faible
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Faible
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Faible
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Faible

Ces espèces sont inféodées aux mares, fossés et zones humides. Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau, soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif dû à l'accumulation de matière organique dans l'eau.

✓ Reptiles :

4 espèces de reptiles ont été observées et sont rapportées dans l'aménagement forestier 2006-2017. Seule la Vipère péliade a un **enjeu fort**. Cependant, elle n'a pas été observée depuis 2005 et cette observation est incertaine.

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	ENJEU
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	Faible
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Faible
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Faible
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	Fort

✓ Mammifères :

Les données concernant les mammifères résultent de l'inventaire Écosphère en 2010.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	ENJEU
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Faible
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Faible
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Faible
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>	Faible
Écureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	Faible
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Très Fort
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Modéré
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Assez Fort

4 espèces de chiroptères ont été relevées en 2010 dont une espèce à **enjeu très fort : Le Murin de Daubenton** qui a été contacté en septembre 2009 très communément sur les allées de la forêt de Célie et sur la prairie au bord de l'étang (rapport Ecosphère-2010).

Rarement éloigné de l'eau, le Murin de Daubenton est considéré comme une espèce forestière. Plutôt cavernicole en hiver, le Murin de Daubenton privilégie les cavités arboricoles en période estivale et notamment dans les feuillus, avec une préférence semblerait-il pour le chêne, le bouleau, le charme, l'orme et le hêtre. Son territoire de chasse est avant tout au-dessus des eaux calmes et des étangs, Il fait des incursions régulières dans les milieux boisés riverains, les lisières et les allées forestières. La sylviculture raisonnée reste le moyen le plus efficace pour permettre à l'espèce d'être pérenne à la condition de laisser de vieux arbres à larges cavités en cloche très recherchés par les colonies de mâles ou de femelles.

NB : Une cinquième espèce pourrait être présente : la pipistrelle de Kuhl car un sujet non spécifiquement identifié à laisser le doute quant à sa présence sur la forêt.

3. HVC retenues : mesures et suivis

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme **Haute Valeur de Conservation** : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.2).

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (108.58 ha) :

Les HVC de type 1-3 sont représentées en Annexe.

✓ **Zone ZNIEFF, Mares forestières : CELL.HVC1-3.01**

L'ensemble de la forêt est classé ZNIEFF, le grand intérêt du site repose sur son réseau de mares. L'habitat Eaux douces stagnantes (22) est déterminant de ZNIEFF.

Parcelle : ensemble de la forêt. Le réseau s'étend sur les parcelles (Voir carte du réseau de conservation)

État actuel : Le réseau de mares est relativement dense. La plupart des mares sont fonctionnelles et en bon état de conservation. Pour le restant, il faudra prévoir des travaux de restauration en priorisant les mares qui sont en pleine fermeture.

Mesure de gestion : Maintien de l'ouverture des mares : lors du martelage la consigne est donnée de marteler les arbres/arbustes en bordure de mares limitant l'arrivée de lumière au sol. Si possible et nécessaire dans le cas de mares très refermées, des restaurations peuvent être prévues.

Suivi : Inventaires amphibiens et suivi de l'évolution du milieu sur quelques mares chaque année. (Roulement d'une dizaine de mares chaque année).

Les autres habitats précédemment décrits ne nécessitent aucune mesure de gestion particulière et ne peuvent pas être suivis en internes. Ils ne sont donc pas retenus comme Haute Valeur de Conservation.

✓ **Dryoptéris écailleux : CELL.HVC1-3.02**

Parcelle : 11

État actuel : présence à confirmer car n'a pas été inventorié depuis 2010.

Mesure de gestion : maintenir la zone de présence, qui devra être délimitée annuellement lors du broyage et/ou travaux forestiers pour éviter la destruction de l'espèce.

Suivi : vérifier annuellement sa présence.

✓ **Ormes champêtres CELI.HVC1-3-03**

Ces ormes sains sont des spécimens remarquables (étant donné la maladie de la graphiose) et doivent être conservés.

Parcelle : 2

État actuel : 4 spécimens âgés mais vivants sont présents dans la parcelle

Mesure de gestion : Arbres désignés comme arbres bio-vivants afin qu'ils soient maintenus dans la parcelle et qu'ils ne subissent pas de dommages lors du passage en coupe de la parcelle.

Suivi : Leur présence est constatée lors du martelage de la parcelle

✓ **Pic noir et pic mar : CELI.HVC1-3-04**

Le pic noir et le pic mar ne sont pas à enjeu fort ou très fort, cependant ils sont présents sur le massif et peuvent être considérés comme indicateurs d'une bonne gestion en faveur de la faune utilisatrice de bois mort et à cavité. Il a donc été décidé de les retenir comme HVC.

Parcelles : Il est difficile de localiser les individus à la parcelle. Cependant, les points d'écoute du protocole Pics mis en place se situent sur les parcelles 1, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 16 et 17 afin de parcourir les différents territoires des pics sur l'ensemble de la forêt.

État actuel: Pic mar : 2 couples nicheurs et deux mâles chanteurs en 2018 (1ere campagne de prospection)

Pic noir : 1 mâle vu (2018)

Mesures de gestion : pas de mesure de gestion particulière, maintien d'arbres vivants - habitat

Suivi : Inventaires réalisés tous les ans sur l'ensemble de la forêt

3.2. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
CELI.HVC1-3.01 Zone Mares ZNIEFF,	Zone ZNIEFF 1 à 18 De nombreuses mares sont présentes dans presque toutes les parcelles sauf les parcelles 8, 17 et 16	108.58	Mares ouvertes et de manière globale en bon état de conservation. 5 mares au nord de la forêt ont été restaurées. Une mare prairiale a été créée.	Fermeture du milieu, lignification et eutrophisation des mares.	Marquage des arbres à abattre à proximité avant martelage pour permettre le maintien en lumière. Pas de rémanents d'exploitation dans les mares une fois les travaux réceptionnés. Restauration des mares qui sont en train de se fermer.	Visite des mares qui passent en coupe. Vérification après coupes qu'aucun rémanent n'est présent dans la mare Suivi milieu et amphibien	À chaque passage en coupe des parcelles. Pour le suivi : Rotation d'une dizaine de mare par an pour couvrir tout le réseau. Restauration : quand jugé nécessaire lors du suivi et budgétairement possible.	Visite et vérification effectuée Maintien de l'ouverture des mares Sur la dizaine de mares suivie : maintien de l'ouverture et de la population d'amphibien
CELI.HVC1-3.02 Dryopteris écailleux	11	6.60	Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements et travaux en parcelle	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle et cartographie si évolution	L'espèce se maintient : zone stable

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3 - SUITE								
CELI.HVC1-3-03 Ormes champêtres	2	5.14	Présence des individus	Destruction lors du passage en coupe et autre travaux	Arbres marqués comme arbres vivants-habitats (donc pas exploité) et localisés	Arbres présents après coupes et travaux	À chaque passage en coupe ou travaux	Maintien des spécimens
CELI.HVC1-3-04 Pic noir et Pic mar	1, 5, 6, 7, 10, 12, 13, 16, 17	Afin de couvrir l'ensemble de la forêt soit 108.58ha	<u>Pic mar</u> : 2 couples nicheurs et deux mâles chanteurs en 2018 <u>Pic noir</u> : 1 mâle vu (2018) potentiellement nicheur à Célie ou à proximité	Destruction de l'habitat leur permettant la nidification et l'alimentation	Suivi des populations avec un protocole « Pics »	Présence/absence des espèces	Suivi annuel	Suivi réalisé avec maintien des populations

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi-naturelle. La carte en annexe représente le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Célie et complétées au fur et à mesure des passages en coupe. La forêt ne disposant pas d'aménagement pour le moment, ces arbres n'ont pas encore été identifiés.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	0
Îlot de vieillissement	0
Zones ouvertes (milieux associés)	2
Mares, cours d'eau et leurs zones tampon	6,9
TOTAL	8,8

Îlots de vieillissement et de sénescence :

Pour le moment, il n'y a pas d'îlots de vieux bois sur la forêt de Célie. L'AEV attend la sortie du nouvel aménagement forestier prévu initialement pour 2019 qui prévoit dans tous les nouveaux aménagements une gestion irrégulière des massifs et la délimitation des différents îlots de sénescence et vieillissement.

Les 10% de réseau de conservation ne sont pas atteints sur la forêt de Célie, cependant les îlots de vieux bois sont encore manquants et doivent représenter au moins 3% de la surface. Le seuil des 10% sera donc certainement atteint.

Gestion des milieux associés

Une prairie existe sur la forêt régionale de Célie (env. 2 ha). Depuis 2018, la gestion a changé et cette zone ouverte est passée en fauchage tardif (fauchage de la strate herbacée, 1 seule fois par an, en septembre avec exportation).

Une mare prairiale a également été créée en septembre 2017 sur cette même zone.

Afin de continuer à accueillir le public, nombreux, sur la forêt de Célie, 2 zones de 300 m² seront broyées deux fois par an (Mai et juillet) sur la prairie afin que les promeneurs puissent pique-niquer, s'allonger, lire et profiter de l'étang.

La banque de graines présente sur cette prairie n'est pas encore connue de l'AEV puisque c'est une nouvelle gestion de la zone qui jusqu'alors était broyée entre 2 et 3 fois par an pour le public.

4.4. Espèces invasives

L'AEV n'a pas connaissance d'espèce considérée comme invasive sur Célie.

Du Laurier cerise pourrait s'y trouver de manière éparse car il a été vu à proximité.